

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2022

De la commune d'Orvillers-Sorel

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-sept septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, Claude MOREL, Sébastien CREUZE, Mathieu HUILLE, Jérôme GOSSET
Mmes Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Julie LOFFROY, Francine WELLHÖFER, Christelle MOREL, Catherine BASTIEN.

Absents excusés : Néant

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Sylvain SNOECK (pouvoir à Jérôme GOSSET) et M. Patrick ONIMUS (pouvoir à Christophe MAFILLE).

Mme Catherine BASTIEN a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal du conseil municipal du 02 juin 2022

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 2 Juin 2022 à l'unanimité des membres présents. Monsieur le Maire invite les membres présents du Conseil Municipal à le signer.

Délibération : dissolution du CPI

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'adjudant-chef José COMA fera valoir ses droits à la retraite le 13 janvier 2023, et qu'à ce jour nous ne disposons pas d'un sapeur-pompier volontaire avec un grade suffisant pour assurer son remplacement.

De ce fait, le CPI n'ayant plus de chef de corps, Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de dissoudre notre CPI.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de dissoudre le CPI d'Orvillers-Sorel avec prise d'effet au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire précise que cette décision est regrettable car la présence de nos sapeurs-pompiers génère une sécurité auprès de nos concitoyens et également une réponse aux problèmes de traitement des nuisibles (guêpes). Cette dissolution aura également pour conséquence de devoir supporter une participation communale supplémentaire au SDIS d'environ 3 000 €.

Monsieur Jérôme GOSSET demande ce qu'il en sera du fond de caisse que détient l'Amicale ? Monsieur le Maire répond que c'est à celle-ci de gérer la situation tout en répondant à des obligations légales.

Délibération : subvention au club des Jonquilles

Monsieur le Maire présente la demande de subvention que sollicite l'association communale le Club des Jonquilles, après lecture de la situation financière et des activités de cette association, il est proposé une subvention de 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 250 € pour l'année 2022.

Délibération : Adoption du RPQS 2021

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Délibération : prix de l'eau 2022-2023 - part communale

Monsieur le Maire rappelle que la part communale sert à financer les travaux sur notre réseau d'eau et que notre situation financière à ce jour ne nécessite pas d'augmentation.

Ainsi il est proposé de maintenir la part communale à 0.95 €/m³ pour les particuliers et 0.40 €/m³ pour les agriculteurs. Ces tarifs n'ont pas évolué depuis 2017.

Il précise que nous avons commencé le remplacement des anciens compteurs et nous allons poursuivre en 2023/2024.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de maintenir la part communale.

Monsieur le Maire en profite pour évoquer un sujet d'actualité qui est la présence de pesticides dans l'eau potable que nous distribuons. En effet, les analyses d'eau effectuées par l'ARS, font apparaître la présence de deux nouvelles molécules qui proviennent du traitement des betteraves, sachant que les pesticides utilisés sont interdits depuis 2018 mais demeurent malgré tout dans l'eau. Sur notre captage nous relevons un taux nettement inférieur au seuil déterminé par le Ministère de la Santé, de ce fait notre eau reste propre à la consommation humaine mais fait l'objet d'un contrôle renforcé.

Délibération : proposition d'acquisition de la parcelle AD 129 (proche salle de sport)

Monsieur le Maire explique que nous avons la possibilité d'acquérir la parcelle AD 129, d'une surface de 1 865 m² se situant à proximité de la salle de sport, cela peut avoir un intérêt dans le cadre d'un futur projet communal.

Le propriétaire de cette parcelle propose la cession de son terrain au prix de 15 000 €, après avoir entendu l'ensemble des conseillers et avoir pris en considération le prix actuel d'un terrain non constructible, il est décidé de faire une contre-proposition à hauteur de 6 000 €.

Les membres du Conseil Municipal mandatent Monsieur le Maire afin d'assurer le suivi de ce dossier.

Délibération : cession de la parcelle A 235 sur la commune d'Hainvillers (bail de fermage à échéance le 31/12/2022)

Monsieur le Maire signale que le bail de fermage expire le 31 décembre 2022 et qu'il est nécessaire de le renouveler ou de le céder au locataire.

Suite à un entretien avec Monsieur Yves FLON gérant de l'EARL de la Franche Terre, notre locataire, concernant le renouvellement de ce bail, ce dernier propose une éventuelle acquisition.

Il est proposé au Conseil Municipal la cession de cette parcelle au profit de M. FLON Nicolas, sur la base du tarif d'une terre agricole, au prix de 5 500 € l'hectare, soit 1 095,60 € la parcelle de 19a92ca

Après acceptation de la vente du terrain, par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix de vente à 1 095,60 €.
- Concède à Madame Charline DUCROCQ, assistante aux collectivités la rédaction de l'acte administratif;
- Informe que tous les frais concernant la transaction (acte administratif, publicité foncière) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter;
- Donne délégation de signature à Monsieur le Maire, en particulier pour l'acte de vente.

Délibération : cession de la parcelle ZA 102 sur la commune d'Orvillers-Sorel (bail de fermage à échéance le 31/12/2022)

Monsieur le Maire signale que le bail de fermage expire le 31 décembre 2022 et qu'il est nécessaire de le renouveler ou de le céder au locataire.

Suite à un entretien avec Madame BAYART Marie-Jeanne de l'EARL BAYART, notre locataire, concernant le renouvellement de ce bail, cette dernière propose une éventuelle acquisition. Il est proposé au Conseil Municipal la cession de cette parcelle au profit de M. et Mme GOSSET Jérôme, sur la base du tarif d'une terre agricole, au prix de 5 500 € l'hectare, soit 1 540 € la parcelle de 28a.

Après acceptation de la vente du terrain, par le Conseil Municipal, à 14 voix pour et 1 abstention (M. Jérôme GOSSET) :

- Fixe le prix de vente à 1 540 €.
- Concède à Madame Charline DUCROCQ, assistante aux collectivités la rédaction de l'acte administratif;
- Informe que tous les frais concernant la transaction (acte administratif, publicité foncière) seront entièrement à la charge de l'acheteur qui devra l'accepter;
- Donne délégation de signature à Monsieur le Maire, en particulier pour l'acte de vente.

Information du Maire

Organisation des fêtes de fin d'année (passage du père Noël – colis des aînés – vœux du Maire)

Cérémonie du 11 Novembre : fixée à 11h30 avec la présence des élèves de l'école d'Orvillers-Sorel et à cette occasion nous organisons un lâché de pigeons afin de rappeler leur rôle lors de la grande guerre.

Sainte-Cécile et fête des associations : le 10 décembre 2022

Colis des aînés : distribution le samedi 17 décembre 2022 en matinée

Passage du Père Noël : le dimanche 18 décembre 2022 en matinée

Galettes et vœux du Maire : le samedi 7 janvier 2023

Etude de faisabilité pour l'installation de pompes à chaleur dans les logements communaux et l'école

Monsieur le Maire explique que les chaudières assurant le chauffage des classes de l'école montrent des signes de faiblesse et que cela engendre des coûts récurrents que doit supporter notre collectivité. Une réflexion est donc envisagée pour le remplacement de celles-ci et nous nous orientons vers l'installation de pompes à chaleur. Nous disposons de 2 devis mais attendons la probable prise de compétence par le SEZEO, notre syndicat d'électricité, pour prendre une décision.

Réflexion sur les économies d'énergies (éclairage public – extinction de 23h00 à 05h00)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de réfléchir, à titre d'exemple, à la réalisation d'économies sur nos dépenses d'énergie.

Ainsi il est proposé l'extinction de notre éclairage public de 23h00 à 5h00, d'autre part, Monsieur le Maire rappelle les travaux qui ont été réalisés (équipement de nos candélabres en LED) et des économies déjà réalisées de l'ordre d'environ 40 %.

Madame Marine FENAILLE souhaite savoir s'il est possible de conserver l'éclairage d'un lampadaire sur deux ou sur un seul côté de rue. Ou encore de baisser l'intensité sur toute la phase d'éclairage

Madame Julie LOFFROY propose une coupure de minuit à 4h00.

Monsieur le Maire suggère une éventuelle enquête auprès de nos habitants.

En conclusion nous allons prendre contact avec les services techniques du SEZEO pour répondre à nos interrogations.

Aménagement des trottoirs rue de Flandre

Suite à la commission voirie une présentation de l'avant-projet est faite. Les différentes remarques sont les suivantes :

	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Sécurité :	Mieux adapté pour les piétons avec une voie spécifique Le stationnement en proximité de voie a pour effet de diminuer la vitesse des automobilistes	Moins de sécurité pour les voitures stationnées à proximité de la voie principale
Stationnement / parking :	Eviter le stationnement abusif des poids lourds Chaque entrée de garage sera matérialisée par un enrobé ou un matériau à définir Permet la mise aux normes PMR de l'arrêt de bus	Insuffisance de stationnement Manque de visibilité en sortie de stationnement Renforcer le nombre de passages piétons Etudier la possibilité d'une voie piétonne sur un seul côté de rue quand la largeur ne permet pas la voie dédiée aux piétons et au stationnement
Esthétique :	Ne pas noircir le village avec une couleur d'enrobé noir Cadre verdoyant et fleuri Végétaliser la rue avec mise en place de noues permettant de traiter les eaux pluviales Voies piétonnes réalisées dans un matériau perméable, sable compacté avec un liant pour éviter la poussière	Entretien plus important des espaces verts Faire le choix de végétaux nécessitant peu d'entretien

Toutes ces observations seront soumises à la maîtrise d'œuvre ainsi qu'au Conseil Départemental.

Construction d'un logement locatif rue de la Rose

Monsieur le Maire fait part de l'obtention du permis de construire. Nous travaillons actuellement avec l'architecte sur la rédaction des documents administratifs pour le lancement de l'appel d'offres. Nous prévoyons le lancement fin octobre 2022.

Point sur les dossiers déposés pour la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – sécheresse 2022

Monsieur le Maire informe que 3 dossiers ont été déposés, une déclaration en ligne a été faite auprès des services de l'état et nous ne manquerons pas de revenir vers les personnes concernées dès que nous aurons le retour de la préfecture.

Information permanence Mairie (changement d'horaires)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la démission de notre deuxième secrétaire Mme Adeline DESCAMPS, la permanence du mercredi (Poste et Mairie) est suspendue et que nous allons proposer de nouveaux horaires, à savoir :

Lundi : de 16h00 à 17h30

Jeudi : de 13h00 à 15h00

Samedi : de 10h30 à 12h00 (permanence en présence de Monsieur le Maire)

Ces horaires sont établis en accord avec notre secrétaire Mme Cindy BOHERE et afin de répondre aux attentes de nos concitoyens en proposant des plages horaires à différents moments de la journée.

Dépôt déchets verts

Les interdictions de brûler à l'air libre nous imposent la fermeture du dépôt déchets verts situé route de Cuvilly et nous conseillons aux habitants de se diriger vers les services du SMDO, soit les déchetteries de Ressons-sur-Matz et/ou Lassigny.

Traitement des nuisibles + campagne de dératisation (guêpes – frelons – rats)

Campagne de dératisation : Après avoir communiqué sur Panneau Pocket afin de déterminer les zones infestées, nous avons fait le constat d'une forte présence de rats et Monsieur le Maire propose l'intervention d'une entreprise spécialisée. 11 points ont été relevés pour la mise en place de boîtes sécurisées afin un suivi trimestriel. Le coût annuel de cette opération s'élève à 5 542 €.

M. Jean-Marie MACLET fait remarquer que le coût semble un peu élevé et propose de nous mettre en relation avec un autre prestataire. Monsieur le Maire accepte l'idée mais rappelle l'urgence devant laquelle nous nous trouvons.

Nids de guêpes : Pour l'année prochaine et suite à la dissolution de notre CPI, nous allons faire appel à une entreprise spécialisée.

Il est décidé de la prise en charge financière par la commune. Les habitants devront signaler la présence de nuisibles en Mairie, notre employé communal sera chargé du constat, nous ferons appeler à une entreprise.

Procédure de reprise des concessions cimetièrre

La procédure se poursuit, nous avons fixé une permanence le 15 octobre prochain afin de recevoir les familles concernées. A l'issue ces entrevues nous serons en mesure de dresser un procès-verbal de constat de l'état d'abandon des concessions.

Les panneaux annonçant les reprises de concessions seront en place pour la Toussaint.

Référent incendie et secours

Il est nécessaire de nommer un référent sur notre commune, M. Jérôme GOSSET se porte candidat. Nous retenons donc sa candidature, Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal.

Boulangerie Mendy

Suite à la communication sur Panneau Pocket, Monsieur le Maire apporte une précision complémentaire, les personnes intéressées doivent directement contacter la boulangerie afin de passer commande et que ce service débutera au 1^{er} octobre 2022.

Menuiserie salle polyvalente

Monsieur le Maire présente le devis actualisé de l'entreprise LOFFROY d'un montant de 27 625.22 € TTC et le devis de l'entreprise FABRIPLAST d'un montant de 20 725.48 € TTC. Après vérification nous constatons des différences de performances au profit de l'entreprise FABRIPLAST, il convient donc de valider cette offre. Pour rappel nous bénéficions d'une subvention du département à hauteur de 7 800 €

Gymnase

Une étude a été réalisée pour le traçage au sol et la mise en place de paniers de basket relevables en charpente, le montant total des travaux s'élève à 20 655.55 € TTC. Nos finances ne permettent pas cet investissement, nous allons nous rapprocher de divers partenaires financiers afin d'obtenir des aides.

Gendarmerie

Monsieur le Maire fait un point sur l'action de la gendarmerie de Ressons sur Matz pour la période estivale, un accent tout particulier a été mis sur la sécurité routière avec une plus forte présence terrain ayant pour conséquence de nombreuses verbalisations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 23H54

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la présente séance de conseil municipal a comporté 7 délibérations.

La secrétaire de séance,
Mme BASTIEN Catherine

Le Maire,
M. Francis CORMIER

Signatures pour approbation du Procès-verbal : 27/09/2022

Nom et Prénom	Signature
CORMIER Francis	
MOREL Claude	
GOSSET Jérôme	
HUILLE Mathieu	
MACLET Jean-Marie	
MAFILLE Christophe	
CREUZE Sébastien	
WELLHÖFER Francine	
BASTIEN Catherine	
LOFFROY Julie	
DUCHEMIN Marie	
FENAILLE Marie	
ONIMUS Patrick	Pouvoir à Christophe MAFILLE
SNOECK Sylvain	Pouvoir à Jérôme GOSSET
MOREL Christelle	